

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Education populaire agréée par la DDCS des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément DDCS 78 753 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z - Formation Continue 117 801 730 78

P	
T	
S	

Fiche d'inscription 2019-2020 : ENFANTS ET ADOLESCENTS (à partir de 4 ans ½)

06/06/2019

Type de cours :	Collectif	Face-à-face/Twin*	Stage
- Nombre de cours	30	série de 10	5
- Durée de chaque cours	1 h	45 mn	2 h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1*	3 à 6
- Cotisation annuelle au Club			
- Forfait de participation à un cours			

Période d'enseignement du 21 septembre 2019 au 30 juin 2020
Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires (calendrier concerté établi au début des cours)
Enseignants diplômés et expérimentés - Méthodes actives et modernes - Matériel spécialisé - Livre, cahier d'exercice ou photocopies inclus.

Tarifs sur demande au secrétariat
01 39 65 87 86 ou adm@clubdelangues.org

* Possibilité d'inscription de 2 enfants ou ados de même niveau, avec partage du forfait de participation au cours (cours twin).

☛ **LE REGLEMENT DES COURS EST EFFECTUE EN TOTALITE A L'INSCRIPTION** par 2, 3 ou 4 chèques à l'ordre du Club de Langues du Canton : un chèque pour la cotisation, encaissable immédiatement, et 1, 2 ou 3 chèques datés du même jour pour les cours. Le 1^{er} chèque de participation à un cours collectif n'est encaissé qu'après le 15 octobre et après assistance à 2 cours en moins de 30 jours, le 2^{ème} chèque éventuel le 15 janvier et le 3^{ème} le 15 avril. En cas d'adhésion après le 1^{er} novembre, le montant global est réduit de 1/9 par mois écoulé entre la rentrée et le mois de l'inscription, quel que soit le nombre de cours restant (et de 1/9 de plus en cas d'inscription dans un groupe réduit à 24 cours). **Les réductions s'imputent intégralement sur le dernier chèque à percevoir.** Une série de 10 cours particuliers peut être réglée par 3 chèques mensuels, mais un stage par un seul chèque.

☛ **EN CAS D'ABANDON APRES AVOIR ASSISTE A 2 COURS COLLECTIFS en moins de 30 jours, les chèques de participation aux cours sont restitués.** Dès le 3^{ème} cours, l'inscription est définitive et il n'est effectué ni remboursement, ni restitution de chèque, en cas d'abandon ou d'absence en cours d'année, quelle qu'en soit la cause. La cotisation est acquise définitivement au Club dès son versement.

☛ **TOUT ADHERENT QUI PERTURBE LE COURS par son comportement sera exclu du Club, après un avertissement écrit.** Si la perturbation résulte uniquement du fait que son niveau est incompatible avec celui du groupe selon l'évaluation du professeur, un changement de groupe sera proposé. En cas de refus de l'adhérent, l'exclusion sera prononcée. **Si l'exclusion intervient avant le 3^{ème} cours, l'adhérent sera intégralement remboursé de ses frais de cours ; si elle se produit plus tard, aucun remboursement ni restitution de chèque ne sera effectué,** sauf, en cas de niveau incompatible, si le Club ne peut pas proposer un autre cours équivalent. La cotisation reste acquise au Club dans tous les cas.

☛ **A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE, LA DUREE DES COURS COLLECTIFS INCOMPLETS est automatiquement réduite à 45 mn et leur nombre total sur l'année ramené de 30 à 24, s'ils ne réunissent que 3 ou 4 enfants ou adolescents ;** au-dessous de 3 enfants ou adolescents, les cours sont soit transformés en cours particuliers (face-à-face ou twin), soit annulés et remboursés au prorata des cours suivis. Ces mesures peuvent être rapportées pour les cours maintenus si d'autres inscriptions viennent s'ajouter au mini-groupe ou au cours particulier avant le 1^{er} janvier ; au-delà, elles sont définitives, la participation des nouveaux venus étant systématiquement réduite de 1/9, plus 1/9 par mois de retard.

☛ **LES SERIES DE COURS PARTICULIERS (face-à-face ou twin) et les STAGES ne sont jamais remboursés après l'assistance au premier cours et il n'en est pas tenu compte pour les réductions.** Les séries de cours particuliers doivent être épuisées avant le 30 juin ou, avec l'accord du professeur, avant le 31 août. Sauf cas de force majeure, **tout cours prévu au calendrier non annulé 24 heures à l'avance est considéré comme ayant eu lieu** et il n'est pas possible d'annuler et de reporter plus de 20% des cours (2 sur 10).

☛ **EN CAS D'ADHESION DE PLUSIEURS PERSONNES MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL :**

. la cotisation annuelle au Club est de 40 € pour l'ensemble du foyer fiscal,
. une réduction de 5% est appliquée sur les frais de **cours collectifs** à la charge du foyer ; cette réduction ne s'applique ni aux cours particuliers (face-à-face ou twin) ni aux stages, ni aux cours bénéficiant d'une réduction spécifique (jeunes, chômage), ni aux cours pris en charge même partiellement par des tiers (communes, employeurs, C.E.) ; les mêmes règles s'appliquent en cas d'inscription d'une personne à plusieurs cours collectifs.

☛ **POUR LES FAMILLES BENEFICIANT D'UNE PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE COURS DES ENFANTS, cette participation est déduite du dernier chèque à percevoir.** Les familles de Vernouillet peuvent demander une prise en charge partielle du C.C.A.S. selon leur quotient familial. Les autres familles peuvent interroger le CCAS de leur commune.

Remplir complètement et ne pas découper - S.V.P.

Cocher les cases

NOM DE L'ENFANT/ADO Prénom

Adresse Ville

Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2

Courriel : Date de naissance

Sexe M F Ecole Classe 2019-2020 Nom des parents

Nom de l'accompagnateur (si différent) Téléphone (si différent)

LANGUE CHOISIE Allemand Anglais Arabe Chinois Espagnol Français ^(FLE) Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue dont au Club

Niveau : Mini-poussins Poussins 1 Poussins 2 Juniors 1 Juniors 2 Juniors 3 Juniors 4

Grand débutant Ados 1 Ados 2 Ados 3 Ados 4 Ados 5 PrépaBac

TYPE DE COURS Collectif Face-à-face Stage Twin (nom/prénom du partenaire)

Jour Heure Professeur

ADHESION : Individuelle Familiale

Nom et prénom des autres adhérents du même foyer fiscal

PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE

Commune Comité d'entreprise Réduction familiale

J'accepte sans réserve les conditions ci-dessus et m'engage à faire respecter par mon enfant l'esprit et les règles du Club.

Verneuil, le SIGNATURE :

Règlement à l'ordre du Club de Langues du Canton

Veillez indiquer la Banque, les montants et les numéros des chèques, S.V.P.

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Education populaire agréée par la DDCS des Yvelines
6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
Association W783005684 - Agrément DDCS 78 753 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z - Formation Continue 117 801 730 78

P	
T	
S	

Fiche d'inscription 2019-2020 : ADULTES (à partir de 18 ans)

06/06/2019

Type de cours :	Collectif	Face-à-face/Twin*	Stage
- Nombre de cours	30	série de 10	5
- Durée de chaque cours	1 h 30	1 h	2 h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1*	3 à 6
- Cotisation annuelle au Club			
- Forfait de participation à un cours			

Tarifs sur demande au secrétariat
01 39 65 87 86 ou adm@clubdelangues.org

Période d'enseignement du 21 septembre 2019 au 30 juin 2020
Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires (calendrier concerté établi au début des cours)
Enseignants diplômés et expérimentés - Méthodes actives et modernes - Matériel spécialisé - Livres à la charge de l'élève.

* Possibilité d'inscription de 2 personnes de même niveau, avec partage du forfait de participation au cours (cours twin).

☛ **LE REGLEMENT DES COURS EST EFFECTUE EN TOTALITE A L'INSCRIPTION** par 2, 3 ou 4 chèques à l'ordre du Club de Langues du Canton : un chèque pour la cotisation, encaissable immédiatement, et 1, 2 ou 3 chèques datés du même jour pour les cours. Le 1^{er} chèque de participation à un cours **collectif** n'est encaissé qu'après le 15 octobre et après assistance à 2 cours en moins de 30 jours, le 2^{ème} chèque éventuel le 15 janvier et le 3^{ème} le 15 avril. En cas d'adhésion après le 1^{er} novembre, le montant global est réduit de 1/9 par mois écoulé entre la rentrée et le mois de l'inscription, quel que soit le nombre de cours restant (et de 1/9 de plus en cas d'inscription dans un groupe réduit à 24 cours). **Les réductions s'imputent intégralement sur le dernier chèque à percevoir.** Une série de 10 cours **particuliers** peut être réglée par 3 chèques mensuels, mais un stage par un seul chèque.

☛ **EN CAS D'ABANDON APRES AVOIR ASSISTE A 2 COURS COLLECTIFS** en moins de 30 jours, les chèques de participation aux cours sont restitués. Dès le 3^{ème} cours, l'inscription est définitive et il n'est effectué ni remboursement, ni restitution de chèque, en cas d'abandon ou d'absence en cours d'année, quelle qu'en soit la cause. **La cotisation est acquise définitivement au Club dès son versement.**

☛ **TOUT ADHERENT QUI PERTURBE LE COURS par son comportement sera exclu du Club, après un avertissement écrit.** Si la perturbation résulte uniquement du fait que son niveau est incompatible avec celui du groupe selon l'évaluation du professeur, un changement de groupe sera proposé. En cas de refus de l'adhérent, l'exclusion sera prononcée. **Si l'exclusion intervient avant le 3^{ème} cours, l'adhérent sera intégralement remboursé de ses frais de cours ; si elle se produit plus tard, aucun remboursement ni restitution de chèque ne sera effectué,** sauf, en cas de niveau incompatible, si le Club ne peut pas proposer un autre cours équivalent. **La cotisation reste acquise au Club dans tous les cas.**

☛ **A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE, LA DUREE DES COURS COLLECTIFS INCOMPLETS** est automatiquement réduite à **1h15** et leur nombre total sur l'année ramené de 30 à 24, s'ils ne réunissent que 3 ou 4 personnes ; au-dessous de 3 personnes, les cours sont soit transformés en cours particuliers (face-à-face ou twin), soit annulés et remboursés au prorata des cours suivis. Ces mesures peuvent être rapportées pour les cours maintenus si d'autres inscriptions viennent s'ajouter au mini-groupe ou au cours particulier avant le 1^{er} janvier ; au-delà, elles sont définitives, la participation des nouveaux venus étant systématiquement réduite de 1/9, plus 1/9 par mois de retard.

☛ **LES SERIES DE COURS PARTICULIERS (face-à-face ou twin) et les STAGES ne sont jamais remboursés après l'assistance au premier cours et il n'en est pas tenu compte pour les réductions.** Les séries de cours particuliers doivent être épuisées avant le 30 juin ou, avec l'accord du professeur, avant le 31 août. Sauf cas de force majeure, **tout cours prévu au calendrier non annulé 24 heures à l'avance est considéré comme ayant eu lieu** et il n'est pas possible d'annuler et de reporter plus de 20% des cours (2 sur 10).

☛ **L'ADHESION AU CLUB EST PERSONNELLE :** la réservation d'une place dans un cours suppose le versement du montant de la cotisation annuelle et du forfait des frais de cours ; en cas de signature ultérieure d'une Convention de formation professionnelle, le montant des frais de cours, versé par l'adhérent lors de son inscription, lui est restitué, dès que le règlement de l'employeur ou de l'OPCA a été encaissé ; le montant de sa cotisation reste à sa charge.

☛ **EN CAS D'ADHESION DE PLUSIEURS PERSONNES MEMBRES D'UN MEME FOYER FISCAL :**

. la cotisation annuelle au Club est de 40 € pour l'ensemble du foyer fiscal,

. une réduction de 5% est appliquée sur les frais de **cours collectifs** à la charge du foyer ; cette réduction ne s'applique ni aux cours particuliers (face-à-face ou twin) ni aux stages, ni aux cours bénéficiant d'une réduction spécifique (jeunes, chômage), ni aux cours pris en charge partiellement par des tiers (communes, employeurs, C.E.) ; les mêmes règles s'appliquent en cas d'inscription d'une personne à plusieurs cours collectifs.

☛ **EN CAS D'ADHESION D'UN JEUNE DE 18 A 24 ANS à la date de l'inscription,** une réduction de 5% est appliquée au montant de ses frais de cours, sauf pour les cours spéciaux de durée réduite à 1 heure (Prépa Bac). Cette réduction ne se cumule avec aucune autre.

☛ **EN CAS D'ADHESION D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 58 ANS EN RECHERCHE EFFECTIVE D'EMPLOI ET INSCRITE AU POLE EMPLOI** à la date de l'adhésion, une réduction de 10% est appliquée sur le montant des frais de cours à sa charge ; **le bénéfice de cette réduction est réservé aux habitants des villes qui subventionnent le Club** (Verneuil/Seine, Vernouillet et Triel/Seine) n'est pas rétroactif, ne peut se cumuler avec une réduction familiale et ne peut être accordé que pour un **cours collectif** (une personne par cours au maximum).

Remplir complètement et ne pas découper - S.V.P.

Cocher les cases

M. M^{me} M^{lle} Prénom.....

Adresse Ville

Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2

Courriel : Date de naissance.....

LANGUE CHOISIE Allemand Anglais Arabe Chinois Espagnol Français ^(FLE) Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue..... dont au Club

Niveau : A0 Déb A0+Déb+ A1 Elém A2 Pré-Inter B1 Inter B2 Inter+ C1 Avancé C2

TYPE DE COURS Collectif Prépa Bac Face-à-face Twin Stage

Jour..... Heure ProfesseurPartenaire twin

ADHESION : Individuelle Familiale

Nom et prénom des autres adhérents du même foyer fiscal
.....

PRISE EN CHARGE TOTALE OU PARTIELLE

Commune Comité d'entreprise Employeur

REDUCTION : Famille Jeune (18-24) Chômage

J'accepte sans réserve les conditions ci-dessus et m'engage à respecter l'esprit et les règles du Club.

Verneuil, le **SIGNATURE :**

Reglement à l'ordre du Club de Langues du Canton

Veillez indiquer la Banque, les montants et les numéros des chèques, S.V.P.

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Éducation populaire agréée par la DDCS des Yvelines
 6 rue St-Martin - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE - 01 39 65 87 86 - adm@clubdelangues.org - www.clubdelangues.org
 Association W783005684 - Agrément DDCS 78 753 - SIRET 340 894 195 00031 - APE 9499Z - Formation Continue 117 801 730 78

P	
T	
S	

Fiche d'inscription 2019-2020 : FORMATION PROFESSIONNELLE

06/06/2019

Type de cours :	Collectif Club	Face-à-face	Stage intra	Stage spécialisé
- Nombre de cours	30	série de 10	série de 5	série de 5
- Durée de chaque cours	1 h 30	1 h	2 h	2h
- Nombre d'élèves par cours	5 à 8	1	2 à 6	2 à 6
Tarif non soumis à TVA :				
- Cotisation annuelle au Club (salarié)	Tarifs sur demande au secrétariat 01 39 65 87 86 ou adm@clubdelangues.org			
- Forfait de participation à un cours (employeur)*				
Lieu d'enseignement : locaux du Club ou de l'entreprise				
Période d'enseignement du 21 septembre 2019 au 30 juin 2020 (prolongation possible au 31 août, après accord)				
Suspension des cours collectifs pendant les vacances scolaires - Calendrier des stages établi en début de stage : 1 ou 2 cours par semaine				
Formation éligible au CPF (possibilité de la faire sanctionner par un organisme habilité) - Enseignants diplômés et expérimentés, généralement de langue maternelle - Méthodes actives et modernes - Matériel audiovisuel spécialisé.				

* matériel pédagogique des stagiaires en sus

- ☛ **L'ADHESION AU CLUB EST PERSONNELLE** : la réservation d'une place dans un cours suppose le versement du montant de la cotisation annuelle et, si la Convention de formation professionnelle continue n'a pas encore été signée par l'employeur, du forfait des frais de cours au tarif personnel ; ce forfait est restitué à l'adhérent, dès que le règlement de l'employeur ou de l'OPCA a été encaissé ; le montant de la cotisation reste toujours à sa charge.
- ☛ **LE REGLEMENT DE L'EMPLOYEUR EST EFFECTUE EN TOTALITE A L'INSCRIPTION** (sauf paiement par un OPCA), par un virement ou un chèque à l'ordre du Club de langues du Canton de Verneuil sur Seine, accompagnant la Convention de formation professionnelle continue.
- ☛ **EN CAS D'ABSENCE OU D'ABANDON AVANT LA FIN DES COURS**, il n'est effectué ni remboursement, ni restitution de chèque. De même, la cotisation annuelle est acquise définitivement au Club dès son versement.
- ☛ **UN RAPPORT SUR L'ASSIDUITE ET LES PROGRES DU STAGIAIRE** est communiqué à l'employeur et une attestation remise au stagiaire, en fin de formation. De plus, sur la demande du stagiaire, de l'employeur ou d'un OPCA ayant financé les cours, une inscription peut être prise, à leurs frais, auprès d'un organisme habilité, afin de faire sanctionner par un test ou un examen les connaissances acquises.
- ☛ **LES COURS COLLECTIFS CLUB** comprennent 30 séances de 1h30 (ou 24 séances de 1h15 si le groupe réunit moins de 5 participants). **LES COURS FACE-A-FACE** sont donnés par séries de 10 séances de 1 heure et celles-ci doivent être épuisées avant le 30 juin ou, exceptionnellement, le 31 août, après accord préalable. **LES STAGES** sont donnés par séries de 5 séances de 2 heures.
- ☛ **SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, TOUT COURS PREVU AU CALENDRIER NON ANNULE 24 HEURES À L'AVANCE** est considéré comme ayant eu lieu et il n'est pas possible d'annuler et de reporter plus de 20% des cours (2 sur 10).
- ☛ **L'INSCRIPTION DANS UN COURS EST PERSONNELLE ET LES STAGIAIRES NE SONT PAS INTERCHANGEABLES**, sauf accord préalable et changement définitif.
- ☛ **LES COURS EN FORMATION CONTINUE** n'entrent pas dans le calcul des réductions familiales et ne donnent pas lieu à l'application de la cotisation familiale.

Remplir complètement et ne pas découper - S.V.P.

Cocher les cases

M. Mme Melle Prénom.....

Adresse Ville

Code postal Téléphone Mobile 1 Mobile 2

Courriel : Date de naissance.....

RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

Adresse Ville

Code postal Téléphone Courriel

Nom du responsable de la formation : Fonction

LANGUE CHOISIE : Allemand Anglais Arabe Chinois Espagnol Français ^(FLE) Italien Russe

Nombre d'années d'étude de la langue..... dont au Club.....

Niveau : A0 Déb A0+Déb+ A1 Elém A2 Pré-Inter B1 Inter B2 Inter+ C1 Avancé C2

Type de cours : Collectif Club Face-à-face Stage intra Stage spécialisé

Jour..... Heure Professeur.....

CONVENTION DE FORMATION CONTINUE

entre l'employeur et le Club :

Signée et remise au Club

Non encore signée

J'accepte sans réserve les conditions ci-dessus.

Verneuil, le..... SIGNATURE :

Règlement à l'ordre du Club de Langues du Canton

COTISATION : Banque

Chèque N° €

FORMATION : Banque.....

Chèque N° €

NB : Conserver une copie de la fiche d'inscription en attendant de recevoir celle validée par le Club et tenant lieu de carte de membre.